

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°045

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 41

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 11 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

DESCAMPS Christiane, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : NIFEUR Nadege.

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN	Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Dominique DANDRIEUX	Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Madame Princesse GRANVORKA
Madame Maryse EMEL	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Damien BIDAL

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules de la Ville d'Aubervilliers pour les années 2021 à 2023. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1, L.2125-1-1°, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 29 juin 2017 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 27 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 Moyens généraux – fonctions supports, réunie le 10 mars 2021 ;

Considérant la nécessité d'équiper les véhicules de la ville en pneumatiques afin de répondre aux besoins inhérents pour les trois années à venir ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

DELIBERE :

APPROUVE le présent accord-cadre relatif à la fourniture et la pose de pneumatiques pour les véhicules de la ville d'Aubervilliers pour les années 2021 à 2023 passé sur procédure adaptée passé en application des dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique et de l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 29 juin 2017 conclu pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021, et renouvelable par reconduction expresse par périodes successives d'un an, deux fois au maximum. Il s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2023.

Lot n°1 : Fourniture de pneumatiques pour les véhicules légers :

- **Seuil minimum** : 10 000 € H.T
- **Seuil maximum** : 25 000 € H.T

Lot n°2 : Fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules poids lourds, transports en commun et engins spéciaux:

- **Seuil minimum** : 10 000 € H.T
- **Seuil maximum** : 25 000 € H.T

AUTORISE consécutivement à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, Madame le Maire à signer l'accord-cadre correspondant à chaque lot avec les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

- pour le lot n° 1 « Fourniture de pneumatiques pour les véhicules légers », la société **EUROMASTER**
- pour le lot n°2 « : Fourniture et pose de pneumatiques pour les véhicules poids lourds, transports en commun et engins spéciaux», la société **EUROMASTER**

Reçue en préfecture le : 23/03/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210311-Imc119696-DE-1-1
Publiée le : 24/03/21
Certifiée exécutoire : 24/03/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

